



# Dossier de presse

Lundi 25 mars 2024

# Conseil municipal du lundi 25 mars 2024



# Démocratie locale à Grenoble : Les résultats du rapport 2023 de la Commission d'évaluation

2-(35305). DÉMOCRATIE LOCALE : Présentation de la Commission d'évaluation des dispositifs de démocratie locale et de son rapport 2023

**La Commission d'évaluation des dispositifs de démocratie locale a été créée par délibération du Conseil Municipal du 7 février 2022. Elle suit et évalue les effets des dispositifs participatifs de la Ville en vue de les améliorer et de les ajuster au mieux et en continu.**

## La Commission : composition, missions et méthodologie

La Commission est composée de 15 citoyen·nes ayant déjà participé à un ou plusieurs dispositifs de participation (membres pour un mandat, renouvelable une fois), 6 élu·es, d'agent·es et de chercheur·euses. Elle est présidée par Annabelle Bretton, élue à la participation citoyenne.

Elle est un espace de partage des travaux et des résultats menés en interne sur la démocratie participative. La commission réalise une étude par an sur un aspect de la démocratie participative. Le rapport 2023 s'est ainsi penché sur les dispositifs de la Ville ayant recours au tirage au sort. L'étude est ainsi menée auprès des différentes parties prenantes des dispositifs de démocratie locale, selon des méthodes d'évaluation des politiques publiques et de sciences sociales. La démarche entreprise pour réaliser l'étude est dite pluraliste, c'est-à-dire qu'elle prend en compte la multiplicité des points de vue, et participative, avec des groupes de travail contribuant à l'enquête.

## Le rapport 2023 : « Participation citoyenne et décision publique : quel rôle joue le tirage au sort ? »

Pour cette étude, 4 dispositifs de la Ville ayant recours au tirage au sort ont été épluchés : le comité de liaison citoyen Covid-19, les ateliers citoyens de redirection écologique, l'atelier de projet Culture(s) et l'atelier du dispositif pérenne des Conseils Citoyens Politique de la Ville.

4 questions transversales ont ainsi été posées :

- Quels résultats en matière de représentativité ?
- Quels freins et leviers pour une participation effective et assidue ?
- Quels les effets sur la « citoyenneté active » des tiré·es au sort ?
- Quel poids des propositions citoyennes sur les décisions politiques ?

## Principales conclusions et recommandations :

► Le tirage au sort s'est révélé efficace en matière de représentativité par rapport au volontariat : amélioration de la parité femme/homme, de la répartition entre tranches d'âges, de la représentativité par catégories socio-professionnelles, de la répartition spatiale...

► En fonction du sujet et de la question, le tirage au sort pourrait aussi viser une inclusivité corrective d'inégalités, en renforçant dans ses critères la participation de profils spécifiques, tel-les que les « invisibles » et les « muets » de la démocratie locale.

► Le tirage au sort à lui seul ne pourra pas résoudre le sentiment d'illégitimité, ni garantir une participation assidue rendue plus difficile par les vulnérabilités socio-économiques de certaines catégories.

► Les propositions citoyennes alimentent les décisions politiques. Elles permettent de recueillir l'avis des habitant·es, de renforcer des décisions déjà prévues et de transformer la gouvernance, l'action publique et la relation entre élu·es, agent·es et habitant·es.





► Le rapport souligne l'importance d'améliorer encore davantage le cadrage du recours au tirage au sort avec des objectifs clairs, des dispositifs cohérents entre les profils des tiré-es au sort, l'implication demandée, et la place des propositions dans la décision. Les membres de la commission souhaitent également que soit améliorée la traçabilité des propositions citoyennes et renforcés les échanges réguliers avec les élu-es.

Annabelle Bretton, Présidente de la Commission et Adjointe à l'éducation populaire, la Jeunesse, la Vie associative et la Démocratie participative, déclare : « *Après plusieurs mois de travail, la commission d'évaluation de la participation citoyenne nous présente le résultat de ses réflexions, nous permettant de prendre du recul sur les efforts que la Ville réalise pour rendre la participation citoyenne plus inclusive et davantage plurielle.*

*Depuis plusieurs années, nous tentons d'adapter nos dispositifs de participation pour accueillir une diversité plus grande de voix. Par le tirage au sort, nous essayons d'aller à la rencontre des habitant-es qui ne se seraient pas manifestés spontanément ou qui ne sont pas habitué-es aux réunions publiques et instances de toutes sortes.*

*Pour cela, je ne peux que remercier l'active participation des membres de la commission qui ont fait d'elle un véritable espace de participation citoyenne, plurielle et exigeante. »*

Antoine Back, Adjoint aux Risques et à la Résilience territoriale, à la Prospective et à l'Évaluation, aux Nouveaux Indicateurs et à la Stratégie alimentaire, déclare : « *Souvent présenté comme une réponse miracle face au déficit de représentativité quelquefois reproché aux divers dispositifs de démocratie locale, le tirage au sort mérite d'être examiné à l'épreuve des faits.*

*Parfois utilisé sous une forme ou une autre dans les initiatives de participation citoyenne de la Ville de Grenoble, l'évaluation du tirage au sort se devait d'être elle-même opérée de façon participative, avec les citoyennes et citoyens ayant déjà participé à de tels dispositifs, en mobilisant les méthodes issues de la recherche en sciences sociales.*

*La construction de la connaissance en matière de participation citoyenne peut être l'œuvre des citoyennes et des citoyens elles/eux-mêmes : ce rapport, fruit d'un travail de saine controverse mené sur toute une année, croise leurs regards raisonnés et apporte des préconisations argumentées pour bâtir et partager une citoyenneté active, à la portée de toutes et tous, dès aujourd'hui et pour longtemps. »*

# Signature du contrat de ville « Engagement quartiers 2030 »

3-(34897). ACTION SOCIALE : Contrat de Ville 2024-2030 et sa programmation financière entre la ville de Grenoble et les associations

**Le contrat de ville « Engagement quartiers 2030 » vise à définir les objectifs et les modalités de mise en œuvre de la politique de la ville sur le territoire de la Métropole de Grenoble pour la période 2024-2030. Égalité, transition écologique, plein-emploi, cohésion sociale seront les objectifs au cœur du contrat « Engagement quartiers 2030 » sera signé mardi 26 mars 2024 à 17h en présence du Préfet de l'Isère, du Président de la Métropole et des maires des villes concernées.**

Le Contrat de Ville concerne dix quartiers prioritaires politique de la ville (QPV) dans l'agglomération grenobloise, soit 40 100 habitant-es. La commune de Grenoble comptabilise 4 Quartiers Prioritaires pour 21 000 habitant-es soit environ 13 % des Grenoblois-es :

- Quartier Villeneuve-Village Olympique : 10 800 habitant-es
- Quartier Teisseire-Abbaye Jouhaux -Malherbe : 6 700 habitant-es
- Quartier Mistral-Lys Rouge-Camine : 2 200 habitant-es
- Quartier Alma-Très-Cloîtres-Chenoise : 1 300 habitant-es

Le Contrat de Ville concerne dix quartiers prioritaires politique de la ville (QPV) dans l'agglomération grenobloise, soit 40 100 habitant-es. La commune de Grenoble comptabilise 4 Quartiers Prioritaires pour 21 000 habitant-es soit environ 13 % des Grenoblois-es :

- Quartier Villeneuve-Village Olympique : 10 800 habitant-es
- Quartier Teisseire-Abbaye Jouhaux -Malherbe : 6 700 habitant-es
- Quartier Mistral-Lys Rouge-Camine : 2 200 habitant-es
- Quartier Alma-Très-Cloîtres-Chenoise : 1 300 habitant-es

L'intégration de la cité Moyrand dans le secteur 5 représente la principale modification par rapport à l'ancienne géographie.

Après une phase d'échanges avec les habitants et habitantes, les objectifs généraux ont été déclinés par quartier, en lien avec les projets de territoire. Jeunesse, lutte contre les discriminations, insertion professionnelle, vivre ensemble, occupation et usages des espaces publics... Les objectifs reprennent les axes forts des politiques publiques de la ville et s'inscrivent dans les orientations de l'État :

► **Axe 1 - Pour l'égalité** : Les habitant-es des quartiers prioritaires vivent des discriminations et des inégalités spécifiques que ce soit sur leurs origines, leur situation sociale ou encore l'image de leur quartier. Ainsi, la prévention et la lutte contre les discriminations, l'égalité femmes-hommes et la participation citoyenne sont privilégiées.

► **Axe 2 - Pour la transition écologique** : Les enjeux de transitions écologiques concernent les habitant-es des quartiers prioritaires sur les questions de l'habitat et de l'urbanisme (îlots de chaleurs, isolation thermique...), de l'alimentation (coût des produits, accès au bio et local...) ou de la consommation (réemploi...).

► **Axe 3 - Pour le plein emploi** : Le niveau de chômage et les difficultés d'accès au marché du travail, notamment pour les jeunes, sont des problématiques 2 à 3 fois plus fortes dans les quartiers politiques de la ville que dans le reste de la métropole.

► **Axe 4 - Pour la cohésion sociale** : Les inégalités sociales vécues par les habitant-es des quartiers prioritaires portent sur différents domaines. Le contrat de ville programme des actions sur l'accès à la culture, les pratiques sportives, la prévention santé, etc. Pour une meilleure insertion sociale et professionnelle des personnes précaires, différentes actions sont menées sur des thématiques variées : éducation à la parentalité, santé, culture, sport et activité physique, sécurité et prévention de la délinquance, ateliers sociolinguistiques...

452 actions ont été déposées dans le cadre de la programmation 2024 à l'échelle de l'agglomération, dont 222 qui concernent Grenoble.

Le montant du budget communal dédié à la Politique de la Ville en 2024 est de 138 000 €. La Ville de Grenoble est la seule commune de l'agglomération à flécher un budget spécifique sur le contrat de Ville, en complément des soutiens aux associations (aide au fonctionnement et mise à disposition de locaux) et aux projets, dans les quartiers Politique de la ville.

Parmi les projets que l'Etat, la Métropole et la Ville de Grenoble cofinancent :

► Le projet du Prunier Sauvage « Droits culturels, citoyenneté et création artistique » alliant pratique musicale pour les enfants et les jeunes et des actions positives comme l'accueil de Yourtes sur la prairie au cœur du quartier Mistral pour des ateliers et des représentations.

► Le projet Planète Science qui propose des ateliers et animations scientifiques dans les quartiers Bajatière et Abbaye.

► Le [projet la Halle des Iris à la Villeneuve](#), qui vise à développer des activités de bien-être, du bien-vivre et de la nature au milieu du parc de la Villeneuve.

► Le projet du FC2A qui promeut le football féminin à travers ses équipes féminines (-15 et séniors) qui participent aux compétitions de la FFF, à des stages, des colos apprenantes durant les vacances scolaires et à des actions citoyennes au cours de l'année (tri, visites aux musées, chantiers jeunes, laïcité...).

Chloé Pantel, Adjointe au Secteur 6, et Isabelle Peters, Première adjointe au Secteur 5 et aux Quartiers populaires, déclarent : « *Les ambitions du contrat de ville « Engagement quartier 2030 » rejoignent celles de nos politiques publiques impulsées de longue date. De la lutte contre les discriminations à l'insertion dans l'emploi, en passant par le sport pour tous et toutes, l'accès à la santé ou à la culture, la transition écologique, les défis à relever sont nombreux. Cette démarche partenariale avec l'État et la Métropole nous engage pour nos quartiers populaires et pour que les vies des habitant-es s'améliorent. Elle vient compléter les actions dans les quartiers populaires, par exemple des Maisons des Habitant-es qui permettent aux habitant-es d'accéder à leurs droits, luttent contre l'isolement, aident à la parentalité, ou encore les grands projets de renouvellement urbain menés à La Villeneuve et Mistral. »*



© Jean Sebastien Faure, Ville de Grenoble





## Grenoble délivre un avis favorable sur le PLH 2025-2030

4-(35308). LOGEMENT SOCIAL : Avis de la commune de Grenoble sur le projet de Programme Local de l'Habitat de Grenoble-Alpes Métropole 2025-2030

**Le conseil municipal a émis un avis positif sur le nouveau Plan Local de l'Habitat de la Métropole prévu pour 2025-2030. Pour une réponse à hauteur des enjeux sociaux et climatiques concernant le logement, la Ville souhaite que les moyens mis à disposition suivent l'ambition des objectifs annoncés et que ceux-ci soient territorialisés selon les réalités de chaque commune.**

Grenoble livre son avis sur les différents objectifs du PLH :

► **Production de logement social** : A Grenoble, le PLH vise la production de 2 876 logements sociaux en moyenne par an, dont 450 logements locatifs sociaux et 49 en accession sociale. Pour atteindre cet objectif, 183 logements seront produits dans le bâti existant, dont 166 seront du logement locatif social et 17 en accession sociale.

La Ville de Grenoble souscrit pleinement à la répartition de la production de logements proposée. Celle-ci est ambitieuse en matière de production de logement social et de mobilisation de l'existant pour répondre aux besoins.

Au regard du bilan du précédent PLH et des difficultés constatées, la Ville réaffirme l'importance à ce que la Métropole, collectivité compétente en la matière, dote le territoire d'outils opérationnels et financiers nécessaires à l'atteinte des objectifs.

► **Rénovation du parc immobilier public et privé** : La métropole compte entre 9 000 et 12 000 « passoires thermiques » locatives, dont bon nombre se trouvent à Grenoble. Pour permettre des rénovations d'ampleur, la métropole doit être pleinement mobilisée avec des moyens financiers dédiés, une ingénierie spécifique, des actions d'aller vers les habitant-es et en lien avec des opérateurs capables de mener les rénovations.

En outre, alors que l'accès à un logement digne est un droit fondamental, la Ville plaide pour l'extension du permis de louer à d'autres zones géographiques de la métropole pour lutter contre l'habitat indigne et enjoindre les bailleurs à rénover leurs logements.

► **Résorption de la vacance** : A Grenoble, 1 750 logements du parc privé sont vacants depuis plus de deux ans, et la tendance augmente depuis 2008. La Ville prévoit d'intensifier ses actions visant à remettre sur le marché ces logements inoccupés. Pour ce faire, l'appui de la métropole est nécessaire : sensibilisation des propriétaires, identification et captation des logements vacants, aide à l'acquisition amélioration...

► **Garantir la qualité des logements produits et le cadre de vie** : La Ville de Grenoble soutient cette orientation inscrite dans le PLH. A ce titre, les outils de l'Urbanisme Favorable à la Santé, que porte la Ville à travers ses opérations d'aménagement et la Charte de l'Habitat et de la Construction Favorable à la Santé, sont un levier fort pour y répondre.

► **Logement locatif social spécifique** : A Grenoble plus de 4 000 personnes sont domiciliées au CCAS, soit deux fois plus qu'en 2018. Près de 3 000 personnes sont sans domicile fixe, à la rue, en squat, bidonvilles, abris de fortune... dont plus de 200 enfants. Face à cette situation, la métropole prévoit de créer 150 logements locatifs sociaux spécifiques en moyenne par an. La Ville soutient cet objectif et demande à ce que cet objectif soit territorialisé au sein de la métropole pour garantir une répartition équitable sur le territoire.

### En chiffres

**Grenoble compte 3 foyers de jeunes travailleur-euses, 7 résidences sociales et 8 pensions de famille**

► **Logement des jeunes et des étudiant-es** : Avec 63 000 étudiant-es à l'échelle métropolitaine, loger les jeunes et les étudiant-es est un enjeu primordial pour la métropole et la Ville. Malgré cela, la compétence est encore celle de l'État et la Ville souhaite que celle-ci puisse être exercée directement par la Métropole pour permettre de garantir une offre de logements accessible aux étudiant-es. Aujourd'hui, le désengagement annoncé du CROUS de la cité du Rabot menace en effet l'accession au logement des étudiant-es les plus précaires.

► **La stratégie habitat de GrandAlpe** : Au-delà d'un simple objectif quantitatif, la stratégie habitat de GrandAlpe doit être construite au service d'une dynamique de territoire, en réponse aux besoins socio-démographiques et en résonance avec le NPNRU.

► **Démarche partenariale** : Dans la continuité de la démarche initiée depuis fin 2022, la Ville souhaite s'engager pleinement dans la mise en œuvre du PLH 2025-2030 et trouver avec la Métropole, les acteurs institutionnels et socio-économique de l'habitat et les communes les moyens d'atteindre les objectifs ci-dessus.

En outre, la Ville souhaite que les moyens financiers métropolitains soient territorialisés pour tenir compte des besoins et des contraintes spécifiques à chaque commune.

## À Grenoble

► **157 477 habitant-es, soit plus d'1/3 de la population métropolitaine**

► **100 467 logements, soit 41,9 % des logements de la métropole**

► **1 750 logements du parc privés vacants depuis plus de deux ans**

► **20 % des personnes vivant sous le seuil de pauvreté**

► **1 bail signé pour 5 demandes actives**



Nicolas Beron-Perez, Conseiller municipal délégué au Logement, et Margot Belair, Adjointe à l'Urbanisme, déclarent : « A Grenoble, 3000 personnes dorment toujours à la rue, dont 200 enfants. A l'urgence sociale se cumule l'urgence climatique. Alors même qu'accéder à un logement est un droit fondamental et que le changement climatique nous oblige à la rénovation massive des logements, l'État compétent en la matière, faillit à ses missions. Le dernier remaniement ayant rétrogradé le logement au rang de ministère délégué et la nomination de Guillaume Kasbarian à ce poste montrent une nouvelle fois le peu d'égard que porte le gouvernement à l'égard de ces enjeux majeurs. À rebours de l'inaction gouvernementale, le nouveau PLH expose des objectifs ambitieux en matière de production de logement social qualitatif, de rénovation du parc public et privé, ou encore de résorption du nombre de logements vacants. Nous saluons cette ambition et plaidons pour des moyens financiers et opérationnels territorialisés et à hauteur des objectifs énoncés. Grenoble se tient aux côtés de la métropole et des acteurs du territoire pour la mise en œuvre de ce PLH. A Grenoble, dès 2022, nous avons nous-mêmes démultiplié et intensifié nos moyens d'action : vote d'une délibération cadre sur l'habitat et le logement, accélération de la production de logement social, action sur les quartiers carencés, intégration des enjeux d'urbanisme favorable à la santé dans les opérations d'aménagements de la Presqu'île et de Flaubert, mise en œuvre du permis de louer, accompagnement du dispositif d'encadrement des loyers.... »

## Grenoble adopte son Plan Municipal de Santé pour 2024-2028

5-(35321). HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE : Adoption du Plan Municipal de Santé 2024-2028

**Le Plan Municipal est pensé comme un guide du quotidien pour protéger et renforcer la santé des Grenoblois et des Grenobloises.**

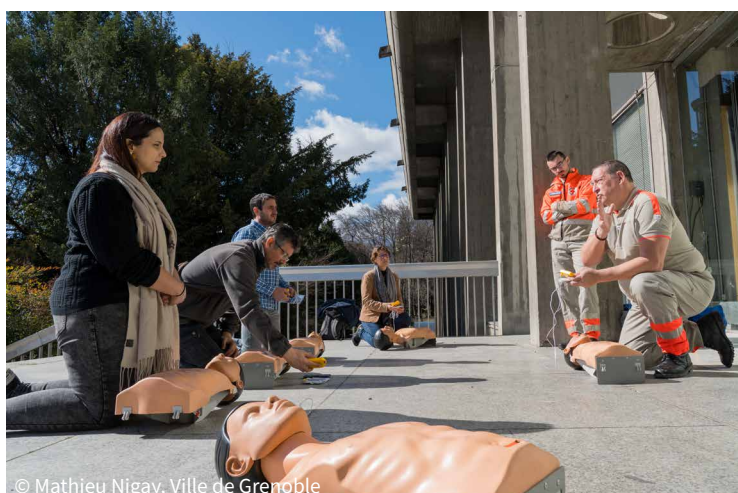
**Au total, 409 actions sont portées dans le cadre du Plan Municipal de Santé, construisant une démarche globale en faveur de la santé et du bien-être des habitant-es pour faire de Grenoble une ville où la santé et la qualité de vie sont au cœur de toutes les politiques publiques.**

**La santé est bien plus qu'une question biologique et concerne des politiques publiques allant bien au-delà de la seule question de l'offre médicale.**

Le Plan Municipal de Santé s'articule ainsi autour de 8 déterminant :

1. Soigner / Etre soigné-e
2. Prévenir et prendre soin
3. Respirer
4. Se nourrir
5. Habiter
6. Cohabiter
7. Se déplacer / Pratiquer une activité physique
8. Protéger et être protégé-e

Un dossier de presse détaillé sur le Plan Municipal de Santé sera envoyé la semaine suivant le Conseil Municipal.



© Mathieu Nigay, Ville de Grenoble



© Sylvain Frappat, Ville de Grenoble



# Grenoble organise un colloque pour valoriser le matrimoine de la Révolution Française

6-(35482). AFFAIRES CULTURELLES : Convention de partenariat avec la Commission Internationale d'Histoire de la Révolution Française pour la journée du matrimoine du 14 juin 2024

**Le concept de matrimoine correspond à l'héritage culturel, artistique, intellectuel et social des femmes, en valorisant leurs apports et en questionnant ce qui les a marginalisées ou occultées. En lien avec la Commission internationale d'histoire de la révolution française (CIHRF), la Ville de Grenoble co-organise une journée d'étude sur le sujet du matrimoine dans la Révolution française, le 14 juin au Musée de Grenoble.**

Des femmes armées de bâtons face aux troupes de la monarchies sont représentées sur un tableau du peintre Alexandre Debelle (1805-1897) lors de la journée des Tuiles du 7 juin 1788, dans un tableau conservé au musée de Grenoble. Des femmes ont participé activement aux manifestations, aux protestations et aux actes de résistance, mais leur contribution reste peu documentée.

En 2023, la Ville a été sollicitée par la Commission internationale d'histoire de la révolution française (CIHRF) pour l'organisation d'une journée d'étude sur le sujet du matrimoine dans la Révolution française. La CIHRF est une organisation internationale fondée en 1909 pour favoriser la recherche et l'échange d'informations entre les historien-nes spécialisé-es dans l'étude de la Révolution française, actuellement présidée par Pierre Serna et co-présidée par Koichi Yamazaki (Japon), Megan Marushke (Allemagne) et Christy Pichichero (États-Unis).

Le colloque aura lieu au Musée de Grenoble vendredi 14 juin 2024. La participation d'historien-nes venant des États-Unis, d'Italie et de France est prévue. Le rôle des femmes révolutionnaires dans les colonies sera également abordé. Un pré-programme a été établi par la CIHRF. Cette dernière, en lien avec les chercheur-ses, animera l'événement et se chargera du travail sur les actes. La Ville pour sa part prend en charge la logistique de la journée et l'hébergement des intervenant-es identifié-es. La communication de l'événement sera coportée, à la fois vis-à-vis du grand public, mais également auprès du public universitaire et des professionnel-les archivistes.

Jérôme Soldeville, Conseiller municipal délégué à l'Histoire de Grenoble, déclare : « *Nous sommes très heureux de pouvoir co-organiser cette journée d'étude sur le matrimoine issu de la Révolution Française. La Ville s'attache depuis longtemps à perpétuer la mémoire des femmes qui ont marqué l'histoire, que ce soit par la féminisation des espaces publics, ou l'organisation d'évènements comme celui-ci permettant au monde de la recherche d'éclairer les apports des femmes, que les livres d'histoire et notre culture commune ont préféré effacer. Isaure Perier, André Léo, Claire Lacombe ou encore Pauline Léon sont notamment des Révolutionnaires que la Ville a souhaité valoriser en donnant leur nom à des établissements et espaces publics.* »

# Les espaces publics de Grenoble continuent de rendre la place aux femmes

51-(35178). DENOMINATIONS : Dénomination de voies, espaces et équipements publics

**Trois allées et un chemin prennent le nom de femmes, ainsi qu'un parc au sein du quartier Teisseire. La Ville poursuit la féminisation des espaces publics grenoblois, avec 100 % de nouvelles dénominations féminines**

L'allée piétonne qui relie la rue du Docteur Schweitzer à la rue Barral de Montferrat dans le secteur 3 devient l'allée Dian Fossey. Dian Fossey est une primatologue américaine née en 1932 à San Francisco. Passionnée par l'Afrique, elle séjourne une première fois au Rwanda en 1963. Quatre ans plus tard, elle y crée le Karisoke Research Center, dédié à l'étude des gorilles de montagne alors en voie de disparition. Diplômée d'un doctorat en zoologie de l'université de Cambridge en 1974, elle poursuit intensément ses recherches et œuvre à la sensibilisation du grand public sur la vie et le sort des grands primates. Elle est assassinée le 27 décembre 1985, très vraisemblablement par des braconniers.

L'allée piétonne qui relie la rue Elsa Triolet à l'avenue Rhin et Danube dans le secteur 3 devient l'allée Andrée Saab Chedid. Andrée Saab, née au Caire le 20 mars 1920, est une femme de lettres et poétesse française d'origine syro-libanaise. Diplômée en journalisme en 1942, elle se marie cette même année avec Louis Selim Chedid. En 1946, elle s'installe définitivement à Paris où elle obtient la nationalité française. Son œuvre, emprunte de multiculturalisme, est une quête d'humanité. Elle meurt le 6 février 2011 à Paris. Sur demande des résident-es du Village Olympique et pour faciliter le signalement des incivilités, le chemin qui borde le stade devient le chemin Marie Paradis, dans le secteur 6. Marie Paradis est née en 1779 à Saint-Gervais-les-Bains. Elle est connue pour être la première femme au sommet du mont Blanc le 14 juillet 1808. Son ascension est motivée par le chamoniard Jacques Balmat, désireux de faire grimper des habitant-e-s de la vallée. Marie Paradis est morte en 1839.

Près du stade Stijovic, l'aménagement de la zone du chemin du Marais crée une venelle reliant ce chemin à l'avenue de la Mogne, cette nouvelle venelle devient l'allée Suzanne Lenglen, dans le secteur 5. Suzanne Rachel Flore Lenglen est une joueuse de tennis française, née le 24 mai 1899 à Paris, où elle est morte le 4 juillet 1938. Surnommée "la Divine", elle fut la première star internationale du tennis féminin.

Le Jardin du Bassin dans le secteur 5, devient le Jardin du Bassin – Madame Lecomte. Madame Lecomte décédée le 29 juillet 2023 a habité la cité Teisseire dès sa construction. Femme engagée, à l'écoute de tous, elle est à l'origine de nombreux projets sur la cité. Le collectif "Madame Lecomte" a demandé que lui soit rendu hommage en adjoignant son nom au jardin du Bassin, situé au cœur de la cité.

Emmanuel Carroz, Adjoint à la Mémoire, aux Migrations, aux Coopérations internationales et à l'Europe, déclare : « Après 34 lieux baptisés avec des noms de femmes entre 2021 et 2023, Grenoble continue de féminiser les espaces publics et les équipements, avec des noms nationaux et internationaux montrant l'importance des apports des femmes à l'humanité, mais aussi des personnalités locales qui ont marqué la ville par un travail plus humble et discret. Ecoles Marianne Cohn, Anne Sylvestre, Simone Lagrange, Halle de tennis Alice Milliat, Jardin des plantes Joséphine Baker, Parvis de la Gare Escadron Bleu, square Mahsa Amini, Jardin Gisèle Halimi, parc Berty Albrecht, EHPAD André Léo... Les femmes ayant marqué l'histoire sont aussi nombreuses que les hommes. Nous sommes fier-es qu'à Grenoble, les jeunes et moins jeunes puissent découvrir des personnalités inspirantes et exceptionnelles, que les rues et cours d'histoire ont malheureusement laissé de côté trop longtemps. »



# Vélos abandonnés sur l'espace public : Grenoble signe un partenariat avec Cycles & Go pour les revaloriser

81-(35332). ENVIRONNEMENT : Conventionnement entre l'association CYCLES & GO et la Ville de Grenoble, visant à réduire les déchets sur l'espace public en développant un partenariat favorisant la collecte et le retraitement des vélos usagés

En France, un tiers des vélos en circulation finit abandonné sur l'espace public avant d'être déposé en déchetterie pour être broyé en ferraille. Jusqu'à présent la Police municipale était chargée de l'enlèvement de ces vélos suite aux signalements d'habitant-es. Face à l'amplification du phénomène, la Ville a souhaité planifier des opérations régulières d'enlèvement et s'associer à Cycles & Go pour revaloriser ces vélos abandonnés. Les vélos seront ainsi remis à l'association à titre gratuit. Cette dernière, qui emploie des personnes en contrat d'insertion, propose à la vente des vélos remis en état et à prix abordables.

Gilles Namur, Adjoint aux Espaces publics, à la Nature en ville, la Biodiversité, la Fraîcheur, la Végétalisation et aux Mobilités, déclare : « *Moins de places de stationnement disponibles, détérioration du paysage, déchets non valorisés... L'abandon de vélos en mauvais état sur l'espace public pose plusieurs problèmes. Pour y remédier, la Ville programme désormais des opérations d'enlèvement menées de façon régulière par le service de la propreté urbaine. Grâce à ce partenariat avec Cycles & Go, les vélos collectés seront remis en état et pourront circuler à nouveau. Nous contribuons ainsi au cercle vertueux mis en place par Cycles & Go en faveur de l'insertion par l'emploi et l'économie circulaire !* »



© Auriane Poillet, Ville de Grenoble

# Adoption d'un vœu adressé à Emmanuel Macron, Président de la République, relatif à la crise humanitaire, sociale et économique à Gaza

Le 13 novembre dernier, en réaction aux attaques terroristes du 7 octobre perpétrées par le Hamas contre des civils israéliens et à la réponse militaire menée par le gouvernement Netanyahu ayant entraîné la mort de plusieurs milliers de civils palestiniens, notre Conseil municipal adoptait un vœu appelant à une initiative politico-diplomatique en faveur d'un cessez-le-feu immédiat, de la libération inconditionnelle des otages, d'une solution à deux États et de la paix au Proche-Orient. Ce vœu mettait déjà en avant le risque d'une grave crise humanitaire. Malheureusement, force est de constater que celle-ci est aujourd'hui une réalité objective, et qu'elle se double d'une grave crise économique et sociale. En effet, il y a seulement quelques jours, les agences onusiennes ont officiellement indiqué qu'un habitant sur deux dans la bande de Gaza connaît une « situation alimentaire catastrophique, en particulier dans le nord, où la famine sévira d'ici le mois de mai en l'absence de mesure urgente ». Plus d'un million de Gazaouis sont confrontés à une « situation proche de la famine, soit le nombre le plus élevé jamais enregistré ». Dans ces conditions, le HCDH estime que la famine imminente prévue à Gaza peut et doit être évitée, regrettant que les sonnettes d'alarme tirées ces derniers mois par les Nations Unies, y compris par le Haut-Commissariat, n'aient pas été entendues. C'est pourquoi, le 18 mars dernier, le Secrétaire général des Nations Unies, António Guterres, a appelé à garantir un accès complet et sans entrave aux biens humanitaires dans toute la bande de Gaza, pour mettre un terme à la faim et éviter tout risque de famine. Le Haut Commissaire Türk rappelle que les services essentiels doivent être entièrement rétablis, y compris l'approvisionnement en nourriture, en eau, en électricité et en carburant, insistant aussi sur un cessez-le-feu immédiat et la libération inconditionnelle des otages israéliens encore détenus à Gaza. Par ailleurs, la situation actuelle fait grimper le taux de chômage palestinien en Cisjordanie et dans la bande de Gaza à plus de 50 %, selon un nouveau rapport de l'Organisation internationale du travail, avec une projection à près de 60 % pour le mois d'avril. « Outre les pertes humaines dévastatrices et catastrophiques et la population de Gaza au bord de la famine, la guerre à Gaza a également provoqué une crise économique et sociale sans précédent dans le territoire palestinien », a déclaré Ruba Jaradat, Directrice régionale de l'OIT pour les États arabes. Selon l'OIT, « la destruction des infrastructures, des écoles, des hôpitaux et des entreprises à Gaza a décimé des secteurs économiques entiers et paralysé l'activité du marché du travail, avec des répercussions incalculables sur la vie et les moyens de subsistance des Palestiniens pour les générations à venir ». Les pertes d'emplois estimées se traduisent par des pertes de revenus journaliers de 21,7 millions de dollars. Ces pertes quotidiennes s'élèvent à 25,5 millions de dollars si l'on y ajoute les pertes de revenus dues au paiement partiel des salaires des fonctionnaires et à la réduction des revenus des travailleurs du secteur privé.

**Face à ce drame humanitaire, social et économique, la Ville de Grenoble enjoint le Président de la République à :**

- **Tout mettre en œuvre pour permettre l'acheminement de l'aide humanitaire et l'effectivité de l'accès à cette aide, en s'assurant qu'elle ne soit pas détournée pour qu'elle bénéficie bien aux populations civiles,**
- **Prendre toutes les initiatives politiques et diplomatiques nécessaires en faveur d'un cessez-le-feu, de la libération inconditionnelle des otages, d'une relance du dialogue en vue d'un processus de paix, d'une solution à deux États,**
- **Céer un Fonds d'aide d'urgence pour les populations civiles et la reconstruction, que pourront**
- **abonder les collectivités locales, en complément et en renforcement des aides humanitaires.**



# **Adoption d'un vœu pour réaffirmer la voie de la diplomatie et organiser au plus tôt une conférence pour la paix en Ukraine sous l'égide de l'ONU adressé à Emmanuel Macron, Président de la République Française, et à António Guterres, Secrétaire Général de l'ONU**

Il y a deux ans, le régime nationaliste de Vladimir Poutine prenait la décision criminelle de lancer une guerre à grande échelle contre l'Ukraine. Depuis des centaines de milliers de victimes, civils et militaires, ont payé de leur vie cette agression contre la souveraineté du peuple d'Ukraine.

Tout aurait dû être mis en oeuvre pour trouver le chemin d'un règlement politique, sous l'égide de l'ONU, permettant de restaurer la souveraineté de l'Ukraine, d'établir des garanties de sécurité pour tous les pays de la région, pour l'Ukraine, pour la Russie, et de réunir les conditions d'une paix juste et durable et d'une sécurité collective sur tout le continent européen.

Aujourd'hui plus que jamais toute la place devrait être faite à la diplomatie qui est l'art de gérer les relations internationales avec des moyens pacifiques en ayant comme objectif permanent de sauvegarder la paix.

Pourtant au sortir de la conférence de soutien à l'Ukraine qui se tenait à Paris le lundi 26 février, le Président de la république a adopté une position particulièrement dangereuse pour l'avenir de la paix en Europe et, par voie de conséquence, dans le monde.

Face à la nécessité de faire reculer l'agresseur russe et permettre à l'Ukraine de retrouver son intégrité territoriale, la seule perspective serait donc, pour le Président de la République, Chef des armées, la surenchère guerrière. L'étape ultime est l'envoi de troupes sur le sol ukrainien qui ne serait donc plus exclu. Cette position est en rupture avec l'attitude qui prévalait jusqu'alors : soutien ferme à l'Ukraine, mais refuser la belligérance.

Il est plus qu'urgent de remettre en avant l'urgence de la paix et la nécessité de cesser d'envoyer à la mort des soldats, qu'ils soient ukrainiens ou russes.

Il est plus qu'urgent que notre pays réinvestisse la voie diplomatique, s'engage dans la mission de retour à la paix comme il l'a toujours fait par le passé et en propose d'organiser au plus vite une conférence pour la paix sous l'égide des Nations Unies.

Membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU, la France disposait d'une voix forte qu'elle doit retrouver et mettre au service de la recherche d'un règlement politique pour mettre fin aux souffrances et aux destructions et pour stopper la marche à la guerre.

**Le Conseil municipal de Grenoble demande à :**

**Monsieur Emmanuel Macron, Président de la République française**

**Monsieur António Guterres, Secrétaire Général de l'ONU**

- **De réaffirmer la voie de la diplomatie pour retrouver le chemin de la paix en Ukraine**
- **D'oeuvrer pour organiser au plus vite une conférence pour la paix en Ukraine sous l'égide des Nations Unies.**